

Berne, en décembre 2020

A nos clients

Informations importantes pour le début de l'année 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous nous faisons un plaisir de vous communiquer les principaux changements relatifs à la prévoyance professionnelle pour l'année à venir. Nous vous prions de bien vouloir transmettre ces informations à vos collaborateurs/trices et retraités/es assurés/es ou de les renvoyer à notre site web (www.pkmobil.ch/actualite).

Une année difficile touche à sa fin

Depuis quelque temps, nous nous trouvons tous dans une situation extraordinaire qui soulève beaucoup de questions et nous plonge dans l'incertitude. La situation liée au coronavirus s'est également accompagnée de beaucoup d'imprévus pour la CP MOBIL, ce qui a rendu difficile le traitement harmonieux de divers processus de travail et s'est traduit par des charges supplémentaires. Afin de soulager nos membres affiliés, nous avons, pendant un certain temps, renoncé à facturer des intérêts moratoires sur les créances de cotisations, suspendu les procédures de poursuite, et arrêté d'envoyer des rappels dans le cas d'arriérés de cotisations. Conformément à l'art. 16 de la loi COVID-19, l'employeur peut en outre continuer à recourir aux éventuelles réserves de cotisations d'employeur pour le paiement des cotisations des salariés à la prévoyance professionnelle (pour l'instant limité au 31.12.2021).

Nouveaux montants limites

Les montants limites de la prévoyance professionnelle seront adaptés au 01.01.2021 (dernière modification au 01.01.2019). Vous trouverez les montants limites ainsi que les informations concernant les taux de conversion et de rémunération des avoirs de vieillesse dans le document «Chiffres de référence et informations sur la prévoyance professionnelle 2021» en annexe.

Rémunération selon le taux d'intérêt LPP également pour la partie surobligatoire

Le taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral pour les avoirs de vieillesse obligatoires en 2021 s'élève de nouveau à 1,00 % comme l'année précédente. La Commission d'assurance a décidé que le taux d'intérêt LPP sera également accordé pour les avoirs de vieillesse surobligatoires, pour lesquels il n'existe aucune spécification légale. Nous rémunérons donc l'ensemble des avoirs de vieillesse à un taux de 1,00 %.

Nouvel article de loi: art. 47a LPP

Le législateur prévoit qu'à partir du 01.01.2021, les personnes dès l'âge de 55 ans qui perdent leur emploi à la suite d'une résiliation par l'employeur peuvent continuer à s'assurer, à titre facultatif et à leurs propres frais, auprès de leur ancienne caisse de pensions. Le cas échéant, la personne assurée peut choisir parmi différentes variantes au niveau de la prévoyance vieillesse et des risques de décès et d'invalidité. Avec l'adoption de la loi COVID-19, le Parlement a en outre inclus dans la LPP une solution transitoire permettant aux personnes assurées âgées de 55 ans et plus dont le licenciement a été prononcé après le 31.07.2020 de demander le maintien de l'assurance à partir du 01.01.2021. L'avenant au règlement relatif à l'article 47a LPP sera publié sur notre site web au tournant de l'année.

Augmentation des placements individuels et gestion des rentes vieillesse sous propre responsabilité

A la suite de la cessation de l'AXA de ses activités d'assurance complète à la fin 2020, 41,5 % des capitaux de prévoyance de la CP MOBIL ne seront plus réassurés. Ces capitaux seront alors transférés à la CP MOBIL au début 2021 et gérés ou investis par nous-mêmes à l'avenir. Les capitaux de prévoyance restants (58,5 %) demeurent réassurés auprès des compagnies de réassurance Basler Leben et Swiss Life. En outre, le risque pour les nouvelles rentes vieillesse sera supporté de manière autonome par la CP MOBIL à partir du 01.01.2021. Ces ajustements ont en outre comme objectif de nous permettre de continuer à accorder des conditions intéressantes à nos assurés.

La CP MOBIL soutient l'association Kovive

Au lieu d'envoyer des cartes de Noël à sa clientèle, la CP MOBIL soutient cette année l'association Kovive (www.kovive.ch) par un don. Kovive soutient les enfants et les jeunes défavorisés en Suisse par le biais de solutions de prise en charge et de camps avec des buts de soutien socio-pédagogique.

Nous nous remercions sincèrement de la confiance que vous nous avez témoignée et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration agréable. L'équipe de la CP MOBIL vous souhaite, à vous et à vos collaboratrices et collaborateurs, de joyeuses fêtes, bonne santé et une heureuse nouvelle année.

Avec nos salutations les meilleures,

Caisse de pensions MOBIL



Roland Graf
Directeur



Marc Nussbaumer
Responsable prévoyance professionnelle

Annexe: Feuille d'information «Chiffres de référence et informations sur la prévoyance professionnelle 2021»